

L'ÉGLISE qui est
à SAUVIAN . . .
ESQUISSE DE SON HISTOIRE

PAROISSE DE SAUVIAN .

Au cours des années 1961 à 1965, le Bulletin Mensuel "Paroisse de Sauvian , S.S. Corneille et Cyprien ", sous la responsabilité de M. le Curé Bousquet-Baby Roger , publia une Histoire de la Paroisse de Sauvian .Il fit appel à la compétence et à la générosité de M. Louis Molinier, aidé de M. Charles Lugagnes .

Ces travaux occupèrent une page dans chacun de 32 numéros du Bulletin .

Un tiré à part de ces 32 pages a permis la réalisation de ce petit fascicule .

Les auteurs ont eu la gentillesse d'abandonner leurs droits au seul profit de la Paroisse . Nous les en remercions vivement.

Que les lecteurs de cette Histoire apprennent à mieux comprendre ce que " disent" les murs de notre église , ses cicatrices , ses blessures , que les paroissiens et les autorités locales s'efforcent de bien réparer .. Qu'ils viennent y prier avec ferveur pour se convaincre que la PAIX est le plus grand bien .. et que l'AMICUR est plus fort que la mort ...

A Sauvian , le 25 Mars 1967
en la Fête de l'Annonciation .

les Abbés : Jean NAUTHON

: Paul MAURY ;

responsables de la Paroisse.



RECHERCHES ET DOCUMENTS SUR LA PAROISSE DE SAUVIAN

par M. Louis Molinier

avec l'aide de M. Charles Lugagnes et M. l'abbé R. Bousquet-Baby

Le village languedocien de Sauvian situé dans le département de l'Hérault se place à peu près à mi-chemin entre la ville de Béziers d'origine très ancienne et la station balnéaire de Valras Plage de création récente.

Cette situation privilégiée au temps présent, lui donne à la fois l'aspect d'un village aux mœurs citadines et vivant en pleine évolution viticole. Pendant la belle saison il est traversé par de nombreux touristes et « vacanciers » attirés par une cure de soleil et le bien-être des rivages d'une mer toujours bleue.

Notre cité groupant une population d'environ 650 âmes, se compose de diverses souches ethniques où dominent les éléments de vieilles familles languedociennes augmentées depuis des siècles par la fusion progressive d'immigrants d'origine langue latine (Italie, Espagne). Ces différents apports caractérisent le peuplement méditerranéen de notre région sud.

A l'image de nombreux villages de France et de la Chrétienté, notre paroisse se pare d'une église, vaste édifice situé dans le quartier dit du faubourg et placée en partie dans un écrin de verdure « Les Pins ».

Cette église s'élève sur un ancien fond Gallo-Romain qui a formé le noyau primitif d'un village d'origine agricole. Ce tènement constitue le rayon vecteur d'une surface sur laquelle se trouvent de nombreux vestiges des siècles écoulés. Il existe aussi sur notre terroir des gisements d'origine plus ancienne, qui se placeraient entre l'âge du bronze et le premier âge du fer, mais qui n'entrent pas dans le cadre de cette étude.

Nous devons mentionner que les principaux chemins, utilisés de nos jours en direction du coteau, convergent dans la majorité des cas vers le lieu où se trouve l'église. Citons en particulier les chemins des « Horts Viels », la Croix de Fer menant à la borne milliaire de l'empereur romain Claude I^{er}, l'ancien chemin d'Espagnac en direction de la villa de Prumiliaco dans la commune de Vendres.

Nous pourrions admettre l'origine ancienne d'une construction élevée pour le service d'un culte païen gallo-romain, transformé ou reconstruit par la suite en oratoire ou chapelle chrétienne dès que cette communauté devint plus importante. A cet effet, rappelons qu'au cours des travaux réalisés le 21 mai 1824 dans le sol de l'ancienne ferme dimale adossée aux murs de l'église, on mit à jour un sarcophage inviolé, orné de sculptures d'époque décadente avec un motif central rehaussé de deux génies portant chacun un flambeau, ainsi que des ornements de bronze. L'inscription médiane latine mentionne :

D M JULIAE EUTYCHIAE CF IPSA SIBI. La traduction donnée par M. Sabatier, à l'époque de cette découverte s'exprime par « AUX DIEUX MANES DE JULIA EUTYCHIA QUI FIT CONFECTIONNER CE TOMBEAU POUR ELLE-MEME ».

Lors de sa mise à jour ce sarcophage contenait un squelette, un fermoir en cuivre, quelques fils d'or provenant d'un vêtement ou accessoire, une bague d'or et une médaille d'or de l'empereur Gratien 358-383 (ap. J.-C.). Cette découverte permet de dater l'origine de ce tombeau, de caractère païen vers la fin du IV^e siècle de notre ère. Le musée d'art païen d'Arles-sur-Rhône possède un sarcophage aux sculptures analogues. En conséquence nous constatons que le culte chrétien n'était pas généralisé en ce lieu vers la fin du IV^e siècle.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (suite) No 2

Une autre découverte faite par nos soins souligna à nouveau l'ancienneté du lieu où se trouve l'Eglise, c'est la récupération, si l'on peut dire, d'un autel votif marqué d'un T — maillet — provenant d'un mur attenant. Ce vestige gallo-romain était dédié à Sylvain, dieu qui régnait sur les bois et les champs, dieu de la matière, de la fécondité, de la nature. Des autels analogues se trouvent à Granum (près de Saint-Rémy-de-Provence). On pourrait faire quelques rapprochements entre Sylvianum et Salvianum des anciens textes de Sauvian.

Ce lieu primitif a donc été un centre de regroupement peu important qui évoluait dans un cadre agreste de champs et de bois, et qui, après bien des vicissitudes, est arrivé jusqu'à nos jours. Il est toutefois utile d'indiquer qu'au cours des dernières années nous avons relevé une douzaine de villas romaines sur l'ensemble de notre territoire. Des sondages en 1956-57 ont permis de situer sous les fondations de l'église actuelle, côté sud, une couche ossifère correspondant à une ancienne nécropole, tombes à caissons recouvertes de dalles sans mobilier funéraire.

Nous ne pouvons dater avec précision la fondation en ce lieu de la première église paroissiale, ou tout au moins du premier édifice destiné au libre exercice du culte. Nous ne pensons pas qu'il soit exagéré d'admettre qu'aux premiers temps du christianisme prêché dans notre région les adeptes furent plus ou moins tolérés par le régime impérial païen. Il a donc bien pu exister, vers le V^e siècle de notre ère, un bâtiment destiné à la réunion des fidèles ou consacré au culte des morts.

Le V^e siècle, période des grandes invasions barbares, mit la puissance de Rome en grand péril ; des peuplades diverses traversèrent notre région. Succédant à ces hordes, les Wisigoths furent canalisés vers l'Espagne par l'empereur Honorius. Certains de ces éléments se fixèrent et l'on vit le roi wisigoth épouser à Narbonne la princesse Placida, sœur de l'empereur, en l'an 414. Pendant 250 ans environ, la domination de ce peuple marqua notre région et nous trouvons des traces indéniables relevant de leur art : poteries, parures, boucles de bronze rehaussées de pierreries, roues... Ce peuple était chrétien de rite arien (nom de l'Evêque hérétique Arius 280-336 après J.-C.)

Après les désastres provenant des invasions, le calme mit fin aux pillages et maux divers ; il n'en demeura pas moins qu'une persécution contre les catholiques était fomentée par les chefs ariens de notre région. Alaric II, tué à Vouillé en 507 par Clovis, roi des Francs, fut le dernier persécuteur.

Avec la faveur du roi et de la reine Clotilde, les évêques furent écoutés et devinrent des conseillers entendus sur bien des points. Les conciles se multiplièrent et nous savons qu'à Béziers, Agde, Narbonne, ces rencontres furent fructueuses dans l'organisation de l'Eglise et les précisions sur les dogmes, pour les besoins locaux.

Au VIII^e siècle, une menace se dessine, éclate : l'invasion de l'Espagne par les Arabes ; puis de la Septimanie (notre région) avec Narbonne comme plaque tournante d'où partent les raids sarrazins.

Il faudra, en 732, que Charles Martel écrase les troupes et leur chef à Poitiers, pour conjurer tout danger. Une tradition veut que l'épée du vainqueur fut déposée en l'église Sainte-Catherine de Pierbois et reprise plus tard par sainte Jeanne d'Arc.

Refoulés en partie au-delà des Pyrénées, les musulmans conservèrent des positions stratégiques dans la région et malmenèrent nos ancêtres, les réduisirent à l'esclavage, pillèrent églises et monastères. Il fallut 737 avec la destruction de Béziers par Charles Martel pour que le calme revint, laissant dans notre région des terres ravagées, les villas incendiées comme en témoignent les fouilles et prospections réalisées entre 1950 et 1960.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite) N° 3

Au siècle suivant, IX^e de l'ère chrétienne, l'ordre et la paix remplacent la violence, l'espoir semble renaître, les Arabes sont refoulés en Espagne. Les édits de Charlemagne et de ses successeurs concrétisent la nouvelle réorganisation carolingienne. Les familles se reforment, les zones se repeuplent, de nouvelles répartitions de terres se réalisent. Les champs, bois sont défrichés, les paroisses rurales se reconstituent ou se forment, les monastères se développent et prennent un caractère plus important dans leur influence intellectuelle et spirituelle. Le marquisat de Gothie connaît une nouvelle prospérité.

Dans notre région méridionale, cette réorganisation carolingienne octroie aux Wisigoths, ayant joué un rôle actif en liaison avec les Francs contre leur ennemi commun, les Sarrazins, un droit de possession des terres et lieux où ils se trouvent et sur lesquels ils se fixent définitivement.

Voilà pourquoi nous trouvons à Sauvian, aux X^e et XI^e siècles des noms wisigoths, tels Matfred, fils de Xaburdis, seigneur du dit lieu, et dont nous pouvons suivre la descendance jusqu'à la croisade des Albigeois.

Progressivement, génération par génération, une fusion ethnique se réalise entre Gallo-Romains, Wisigoths et Francs, pour ne citer que les éléments prépondérants ayant réalisé une loi commune après un brassage de quelques centaines d'années, pour donner naissance aux vieilles familles languedociennes dont nous sommes les rameaux.

Cette fusion fit éclore une brillante littérature en Langue d'Oc, florissante aux XI^e et XII^e s. Les sources épiques des principales chansons de geste ne sont que le reflet plus ou moins transposé où la légende se mêle au merveilleux des épopées guerrières relatives aux luttes antérieures entre Chrétiens et Sarrazins : « Aymerie de Narbonne », « Le Charroy de Nîmes », « Les Aliscans », « La Chanson de Roland »...

A Sauvian, les anciens fonds gallo-romains, détruits ou abandonnés, servirent de matériaux destinés à l'édification d'un village fortifié, placé à l'intersection des ruisseaux de la Fons-Vive et de Baïssan. La communauté se protégea par de larges fossés alimentés par les ruisseaux ; les remparts s'élevèrent pour compléter la sécurité des habitants et de leurs troupeaux.

Deux portes fortifiées avec pont-levis donnaient accès à la nouvelle cité. C'est la période féodale qui commence avec, à la base de son organisation militaire, le château seigneurial et ses engagements de vasselage. Il se peut que le donjon remanié, mais dont les bases sont fort anciennes, ne soit que le vestige d'une ancienne tour à signaux, embellie à la fin du XVI^e d'une lanterne.

L'église paroissiale que nous devons considérer comme ruinée par les invasions islamiques, dut à son caractère religieux, et peut-être au culte des morts ensevelis autour d'elle pendant des siècles, les chances de sa résurrection en dehors des murailles de la nouvelle cité.

Une fois relevée, l'église fut remaniée plusieurs fois. La face ouest du clocher montre à mi-hauteur la trace de meurtrières en style roman ; il en est de même sur une portion de vieux mur de la face nord, où l'on discerne une fenêtre monolithe de l'époque carolingienne. Plus tard, aux XIII^e et XIV^e siècles, la population ayant augmenté et les affaires commerciales de notre région plus prospères, un agrandissement de l'église devint nécessaire. (Nous pouvons nous demander si la proximité de la ferme « Dimale » n'expliquerait pas les proportions donnant plus de 300 places, pour permettre les cérémonies à l'occasion de la perception de la dîme pour toute la région.)

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 4)

Dans la vaste construction que nous pouvons admirer de nos jours, les maître-maçons conservèrent dans leur œuvre, entre les 2^e et 3^e travées de la façade extérieure nord, un fragment de mur ancien qui semblerait un témoignage de la construction carolingienne. Il en est de même de la partie inférieure du clocher où nous trouvons des pierres diverses de réemploi. Cela s'expliquerait par un souci d'économie de matériel, de main-d'œuvre et de temps. En effet, les carrières de pierres des Bréguines sur le terroir de Béziers, se trouvant assez éloignées de Sauvian et le transport des matériaux s'effectuant par charroi, assez pénible, avec une main-d'œuvre peu importante. Dans son ouvrage sur les églises romanes du diocèse de Montpellier Monsieur Oudon de Dainville, fait remarquer que les portions de vieux murs, « semblent une pièce de raccommodage dans une belle étoffe ».

Effectivement, quand on examine les belles pierres de taille, massives, régulières, comparativement à l'ensemble de l'ouvrage, le contraste est saisissant. Cette anomalie nous a permis de suivre les diverses transformations apportées à notre monument, puis d'en situer les dates approximatives, entre le style roman en usage vers les IX^e et X^e siècles et le style ogival du XIV^e, époque d'épanouissement de l'art gothique flamboyant.

Le nivellement du plan de la construction fut nécessaire du côté ouest, de façon à obtenir une surface horizontale plus importante en fonction des assises du nouvel édifice. La place de l'Eglise enjolivée par une plantation de pins (vestiges de l'ancien cimetière, qui fut déplacé au XIX^e siècle pour permettre le passage d'une avenue), présente un attrait particulier par le cachet « latin » qu'elle offre au visiteur.

DESCRIPTION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE

La construction est orientée du levant au couchant, elle se présente sous forme d'un vaste vaisseau à nef unique de style ogival. Trois arcs de pierre, renforcés par des contreforts extérieurs forment la partie médiane de quatre travées ogivales. La voûte est charpentée à deux pentes supportant un toit de tuiles « canal ». A cette construction se sont ajoutées : à la droite du chœur la sacristie, des deux côtés du clocher deux petites chapelles et entre les divers contreforts quatre autres chapelles de valeur inégale.

Notre église mesure à l'intérieur 24 m. de long, 14 de large et 13 à 14 m. de haut. La nef peut contenir 300 personnes et se meuble de 200 chaises fixes.

FAISONS LE TOUR DES CHAPELLES : La première à droite, anciennement dédiée au culte en faveur des âmes du purgatoire, puis à sainte Germaine de Pibrac, est maintenant érigée au Sacré-Cœur. Elle a un tabernacle de marbre XVIII^e et s'est dépouillée d'un tableau offert en 1865 par Antoine Cabrié et son épouse Marie Robert, qui représentait sainte Germaine faisant la charité à un miséreux et recevant la menace de sa marâtre. Cette œuvre dont on retrouve des exemplaires dans certaines églises des alentours comme à Portiragnes est dans la chapelle rassemblant tous les saints de notre église à droite du clocher.

La deuxième, à droite du chœur, est dédiée à N.-D. du Saint Rosaire. La Vierge Marie porte l'Enfant Jésus sur son bras gauche. Cette statue mesure 1 m. 72, elle est dorée à la feuille et sculptée en plein bois. La mère et l'Enfant sont couronnés. Elle est encadrée de quinze panneaux reproduisant les quinze mystères du rosaire. L'ensemble est enchâssé entre 2 colonnes torsées enlacées de pampres. C'est une des plus belles pièces de notre église, redorée en 1703 elle est le symbole de l'attachement de notre village à la Mère et à son Fils.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite No 5)

Visite de l'Eglise :

Sur la partie gauche, nous trouvons la chapelle de Saint Jacques le Majeur, apôtre et martyr, décapité en l'an 47 et fêté le 25 juillet. La statue dorée, d'une présentation un peu rigide, manque de légèreté dans sa ligne. L'apôtre est représenté en habit de pèlerin orné de coquilles suivant la coutume en honneur au Moyen Age. Un bourdon surmonté d'une gourde était placé dans sa main gauche et, à sa droite, tient le livre des évangiles. Les pèlerinages vers Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) étaient en honneur au temps passé, il était même imposé comme pénitence en rachat de fautes, en amende honorable. De nombreux pèlerins traversaient le sud de la France dans les deux sens au cours de leurs pèlerinages. Dans la majorité des cas, le pèlerinage s'effectuait à pied, des relais religieux s'échelonnaient sur le trajet, de façon à héberger, secourir les pèlerins en difficultés. Comme Sérignan était en honneur avec son église dédiée à Notre-Dame de Grâces, il est fort probable que Sauvian connut de nombreux passages de groupes qui, allant à Compostelle, arrivaient jusqu'à Sérignan pour prier et faire halte. Très en honneur dans notre région, le culte de saint Jacques a été supplanté à cause des moyens de transport et de la notoriété de centres religieux plus proches et récents (tel Lourdes).

La dernière chapelle placée à gauche du chœur est dédiée à Sainte Anne (célébrée le 26 juillet). Le rétable de cette chapelle fut érigé le 19 décembre 1705, il fut sculpté par Maître Cazalbon de Béziers. Le vicaire Ferrier fit la collecte qui permit de couvrir les frais de facture s'élevant à cette époque à 100 livres. Contrairement à ce que certains peuvent penser, la statue de Sainte Anne n'est ni ancienne, ni en bois doré. C'est une très heureuse copie en terre cuite dorée s'harmonisant parfaitement avec l'ensemble du rétable.

Le chœur :

Notre église renfermait autrefois une table d'autel en marbre de style roman reposant sur un pied central, de présentation analogue à celles qui existent de nos jours dans les églises de Minerve, de Cornéilhan, Nissan,...) que l'on pourrait dater des IX^e et X^e siècles. Cette Table faisait partie d'une collection d'antiquités locales, que le marquis de Bausset avait exposée dans son parc, avec le milliaire de l'Empereur romain Claude et le sarcophage de IV^e siècle. En 1838, après la vente du château de Sauvian, les pièces d'art passèrent dans la succession de M. d'Astagnières et de ses héritiers. Le sarcophage fut transporté à Béziers, au musée lapidaire (cloître Saint-Nazaire). La borne milliaire fut réinstallée à sa place primitive (chemin de la Croix-de-Fer) où elle se trouve encore, et la table d'autel, oubliée pendant de longues années, vint d'être retrouvée à Montpellier chez les héritiers de M. d'Astagnières. Actuellement, elle est au Petit Séminaire Saint-Roch, à Celleneuve, dans la nouvelle chapelle édiflée en 1960. Elle a repris sa place de pierre du Sacrifice dans la chapelle de Notre-Dame-du-Clergé. Peut-on formuler le vœu que ces deux témoignages de pierre reviennent chez nous ?

Le chœur possédait par la suite un autel de marbre polychrome de style propre au XVIII^e, mais en 1922, la voûte du chœur s'écroula sur l'autel, causant de graves dommages ; aucune victime parmi les fidèles ; la veille, un mariage s'était célébré ! ! M. Audouard, curé, fit reconstruire un nouvel autel, mais reçut une commande bien différente de son désir et, pour ne pas prolonger les travaux, fit ériger celui en marbre blanc que nous utilisons de nos jours.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite No 6)

Depuis son origine, le chœur de l'église a subi de nombreuses modifications ou transformations. Les deux chapelles latérales furent ajoutées en plein œuvre comme le montre la taille des pierres et leur ajustement. En 1703, des réparations importantes d'une valeur de 580 livres furent effectuées. La grande balustrade de bois qui séparait le chœur des fidèles fut remplacée par une petite balustrade aménagée pour la communion.

Celle qui sert de nos jours, plus solide, a été offerte par M. Pierre Fabre et son épouse née Vidal, en 1862. Au cours des travaux réalisés au dix-huitième siècle, on mit à jour dans le chœur, à l'entrée de la balustrade, « sous la lampe » (petit lustre de cuivre de forme circulaire où brûlait en permanence une veilleuse à huile), un tombeau qui servait de sépulture aux anciens vicaires et curés. Mais le sol ayant été exhaussé la pierre carrée qui scelle l'entrée se trouve à 0 m. 60 environ du niveau actuel.

La chaire de bois fut également déplacée. De nos jours, une chaire portative a remplacé l'ancienne qui était hors d'usage.

Pendant les mois d'août-septembre 1960, la voûte du chœur, sommairement réparée en 1922-1925, menaçait de s'écrouler à nouveau. Pour remédier à ce danger permanent, elle fut démolie en totalité et fut remplacée par une boisserie sous charpente. Ainsi reconstituée, la voûte est certainement comme on pouvait la voir au quatorzième siècle. La face interne des murs du chœur a été décrépée (par des jeunes bénévoles de notre village) mettant la pierre à son premier stade. Cette sobre modification met en valeur la simplicité d'origine, tout en constituant un ensemble harmonieux du meilleur goût.

Les fenêtres et vitraux

Lors de la reconstruction de l'église, vers le quatorzième siècle, des ouvertures étroites de style roman avaient été aménagées pour l'éclairage de la nef, mais la luminosité devait être insuffisante ; elles furent murées. De nouvelles ouvertures plus importantes les remplacèrent dans le mur Est limitant le chœur. Dans la partie haute, une rosace domine les fenêtres latérales, garnies de vitraux de coloris variés sans personnages. Au cours de cette transformation, le style roman fut respecté ; un peu plus tard, sans doute par souci d'esthétique avec les arcs de voûte, on convertit ces couvertures en style ogival. Cependant, l'entrée principale de l'église conserva son style roman mais fut déplacée légèrement vers la gauche.

En 1703, de nouvelles fenêtres furent ouvertes dans le mur du nord. Un œil de bœuf récemment dégagé vient d'être enjolivé d'un vitrail moderne par les soins de notre curé ; de même qu'une ancienne ouverture romane dans le mur du chœur, enrichie également d'un vitrail aux nuances variées. A la suite de ces différentes retouches, l'éclairage naturel de la nef est devenu plus rationnel. A l'heure présente, d'heureuses transformations se poursuivent. — (A suivre).

LA PAROISSE DE SAUVIAN (suite N° 7)

LES FONTS BAPTISMAUX

Au XVIII^e siècle les Fonts Baptismaux, étaient constitués par une cuve polygonale supportée par un pilier massif de même grain. Le nom du donateur, ancien propriétaire de la métairie du Thou, figure sur la base, sous le nom de P. Ighé, consul, avec la date de 1718. A la fin du XIX^e, ils furent relégués dans un coin du presbytère et remplacés par un ensemble faux marbre gris en argile cuite, dominé par une statue de Saint Jean conférant le baptême à Jésus. (Nous retrouvons les anciens Fonts en l'Eglise de Sérignan ou nous ne savons par quelle circonstance ils ont été transportés).

Le choix n'était pas des plus heureux, la valeur artistique, douteuse. En 1957 notre curé combla cette lacune en transformant une ancienne chapelle funéraire située près de l'entrée, à la gauche du clocher, où se trouvaient trois armoires et quelques chaises volantes. Une belle vasque de pierre du XV^e (250 kilos environ) y fut installée sur un socle massif constitué de caïrons de ciment dont la façon est telle que facilement on le croirait en pierre de taille. La vasque vient de Saint-Jean de Bibian, près de Pézénas où elle était au rebut dans un coin du jardin. Elle est à huit pans signifiant les 7 jours de la semence que tout chrétien doit vivre, plus le huitième, c'est-à-dire le jour du Seigneur qui commence pour tous la vie Eternelle dans la perfection.

Le dallage du sol est fait en « opus incertum » avec des fragments de marbre de St-Pons jointés au ciment rouge. L'éclairage est donné par un vitrail moderne et deux lanternes de procession du XVIII^e qui ont été électrifiées. Une grille en fer forgé provenant des anciens Fonts achève gracieusement le tout.

Le BENITIER près du tambour est d'époque Louis XVI, il est de marbre blanc en forme de vasque ronde et agrémenté de motifs imitant les coquilles Saint Jacques. La colonne cylindrique qui le supporte ne paraît pas être de la même époque.



LA PAROISSE DE SAUVIAN (suite N° 8)

LE CLOCHER

Placé dans l'axe de la construction, le clocher se présente de base rectangulaire (3 x 7 mètres) s'élevant à près de 20 mètres du sol. Sa base est constituée de pierres de réemploi dont certaines laisseraient penser qu'elles sont d'époque romaine. Sur la face Ouest on peut distinguer des dispositifs de défense (?) et d'éclairage en style roman, actuellement murés. Pour pénétrer au clocher nous en eûmes jusqu'à trois passages suivant les époques. Primitivement la porte d'entrée se trouvait comme de nos jours depuis 1961 dans la nef. De là le sonneur pouvait tout en suivant l'office signaler aux personnes qui travaillaient en semaine les diverses parties qui se célébraient : Sanctus, Elévation, Pater, Communion.

Pendant la tourmente révolutionnaire de 1790 des difficultés entre le curé et les autorités civiles furent cause qu'une porte fut ouverte pour permettre de pénétrer directement dans le clocher pour sonner les fêtes de la Nation, les incendies, orages... sans que le clergé n'ait à s'y opposer.

Les cérémonies étant troublées par des entrées bruyantes et répétées, le curé de l'époque fit murer la porte de la nef pour faire pratiquer une ouverture latérale donnant actuellement dans les fonts baptismaux. La révolution a pris fin, la porte extérieure et l'ouverture latérale sont murées pour permettre de laisser en relief une porte dont le linteau massif et signé relève la pauvreté du mur intérieur.

Un escalier délabré conduit à l'étage unique supporté par une solide voûte de pierres et couvert d'un toit à quatre pentes pour abriter deux cloches de bronze qui laissent échapper leur voix par plusieurs ouvertures ogivales ou renaissance. Tel qu'il se présente notre clocher manque de légèreté et de finesse il laisse l'impression d'un ouvrage ancien mal chapeauté.

Les pièces d'archives relatives à l'installation des premières cloches ayant disparu, nous devons limiter le développement à une période plus récente. Nous savons qu'au XVIII^e siècle, le clocher abritait quatre cloches, beau carillon de timbres différents. Le baptême de la plus petite eut lieu le 1^{er} janvier 1700, elle fut bénite sous le nom de St Antoine à cause de son parrain Antoine Pélissier ; elle eut pour marraine Jeanne Cassefières. En 1740, les consuls de la commune décidèrent de vendre une cloche de la paroisse qui était hors d'usage depuis un certain temps. Refondue elle servit à la confection de la cloche de l'horloge, qui fut installée au-dessus de la porte d'entrée du village (porte dite de Sérignan). La cloche porte le millésime de 1740, et depuis cette date, sonne sous une autre manière et martelle le temps pour les générations qui se succèdent dans notre paroisse.

En 1792, la Patrie fut déclarée en danger. Il était nécessaire d'équiper les volontaires en armes lourdes et légères. Les armées de la I^{re} République firent réquisitionner les métaux non ferreux. Les cloches furent un élément de choix et facile à saisir. Le bronze qui avait appelé à la Faix, à la joie des mariages des baptêmes, à la consolation des familles en deuil, à l'aide pour les incendies... devenait des bouches à feu semant la mort, ou circulait sous forme de monnaie de billon républicain.

Les cloches de la paroisses de Sauvian, sauf une réservée aux usages locaux et au culte, s'envolèrent, non pour Rome, mais pour le district de Béziers destinées, au nouvel usage imposé par les circonstances.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (suite N° 9)

LE CLOCHER (suite)

Depuis cette époque, le clocher de Sauvian n'abrita plus qu'une, puis deux cloches de bronze. Le 8 mai 1945, jour de l'Armistice, toutes les églises des villes et des campagnes égrènèrent des carillons d'allégresse, c'était la fin d'une oppression étrangère réduisant la condition de l'homme à un niveau proche de l'esclavage. Les cloches de notre paroisse unirent leurs notes à celles des environs, mais il advint que les bras vigoureux actionnant les cordes tirèrent si fort, que la grosse cloche eut une fêlure. M. l'abbé Rouvier, alors curé, la fit remplacer par une autre au son plus grave.

Les inscriptions coulées dans le bronze des cloches nous apprennent leurs dates de Baptême qui virent de très nombreux fidèles.

Sur la petite cloche, nous avons relevé la mention suivante :

Mon nom est Marie-Thérèse, j'ai été baptisée en 1912, S.S. Pie X pape, Mgr le Cardinal de Cabrières évêque, Léotard curé, P. Vidal maire. Mon parrain a été le Marquis de Mauléon et ma marraine Marie-Thérèse de Chauliac. - Chambon, fondateur à Montargis (Loiret).

Sur la deuxième cloche, d'une grandeur beaucoup plus importante, nous pouvons lire :

Je me nomme Marie. J'ai été baptisée l'an 1946, sous le Pontificat de Pie XII, Mgr Brunaes étant évêque de Montpellier ; M. Rouvier, curé de Sauvian. J'ai eu pour parrain le Marquis de Malet et pour marraine Mme Bernard Couronne.

Les graffites relevées sur les pierres de la chambre des cloches, pouvant présenter un certain intérêt, mentionnent les noms de Ridal A. 1759, Jean Vidal 1759, gravés dans la pierre sur les deux faces opposées.

LES SEPULTURES DANS L'ÉGLISE

L'examen des anciens registres paroissiaux ont permis de retrouver, à partir du 17^e siècle, les ensevelissements effectués dans l'église et les chapelles latérales : mais le sol ayant été exhaussé, les dalles fermant les tombes ne sont plus apparentes.

Une partie du chœur et les chapelles étaient marquées d'une bande noire peinte à même la pierre et que l'on appelle « Litte » indiquait (peut-être) une destination funéraire que complétaient des dons et pieuse fondation. Rappelons toutefois que la « litte » dite seigneuriale pouvait aussi signaler la propriété de l'édifice par une famille exerçant « haute ou basse justice ».

Nous donnerons dans le prochain numéro, quelques noms de personnalités ensevelies.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 10)

SEPULTURES DANS L'EGLISE

Nous devons signaler tout d'abord le tombeau collectif des anciens curés et vicaires de la paroisse, dont nous ignorons en partie les noms.

Il se situe à l'entrée du chœur et fut longtemps signalé à la mémoire des fidèles par une petite lampe qui brillait nuit et jour.

Le 2 juin 1695, Messire Antoine de Manse, co-seigneur de Seuvian, capitaine dans les galères du roi Louis XIV, né à Béziers 1632, fils de Antoine de Manse et de Catherine de Fos, fut inhumé dans notre église. Il avait été maire de Béziers vers 1693.

Furent également inhumés : Jean Déjan, bailli de Sauvian, le 20 XI 1696 ; Jean Moutet, 1^{er} Consul, le 13 X 1700 ; Jean Faibesse, bourgeois, le 14 XI 1722 ; Guillaume Cousin, ramonet à la Domergue, le 9 VIII 1734 ; J.-B. Calvet, décédé à 20 ans, le 20 2 1735 ; Marie Besombes, née Bonnafous, 9 4 1740 ; Anne Faibesse, née Cävät, le 16 VIII 1735...

Notons également quelques inhumations intéressant Sauvian, mais qui eurent lieu à Notre-Dame de Consolation : le 5 VI 1706, Guillaume Sigala, rentier à la Domergue ; Jacques Lugagne, propriétaire à la Miquelle, le 28-2-1772.

Après ces années précitées, nous ne relevons plus d'inhumation dans notre église ; l'interdiction royale devait être appliquée par mesure prophylactique à l'encontre de épidémies qui sévissaient de temps à autre dans nos régions. Les plus redoutables contaminations semblaient tout de même venir des ports de la côte ; elles se nommaient peste, choléra, que l'on essayait de combattre avec les maigres moyens thérapeutiques en usage.

LES SAINTS PROTECTEURS DE LA PAROISSE

Depuis un temps immémorial, notre paroisse fut placée sous le vocable des saints Corneille et Cyprien. L'ancienne fête locale était célébrée le 16 septembre, jour de la solennisation des deux saints. Cette date coïncidait en principe avec la fin des vendanges, car il faut bien souligner qu'aux temps anciens, la culture de la vigne était bien loin, tant par le volume de la production que par l'étendue de l'exploitation, de pouvoir être comparée avec celle de nos jours. Bois, culture de céréales, prairies occupaient de grands espaces, le terroir était ensuite pris par la vigne, les olivettes, surtout dans les parties les plus sèches.

Après la Révolution de 1789, la fête du 16 septembre fut remplacée par la fête civile du 14 juillet. Le choix de cette date se justifie de nos jours plus que jamais, puisque les vacances, le temps pour les travaux, sont favorables à un loisir prolongé. Le 16 septembre est en général maintenant en période de cueillette de raisin, et M. le Curé se demande à quelle époque il vaudrait mieux célébrer dignement les Patrons des chrétiens.

L'Eglise a toujours aimé donner à ses fidèles des protecteurs, mais aussi des modèles à imiter ; quels sont ceux qui ont été choisis pour Sauvian ? Quand ont-ils vécu ? Que leur est-il arrivé ?...

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 11)

LES SAINTS PROTECTEURS

Saint Corneille fut pape en 252. Vers la même époque, Cyprien était évêque de Carthage. Lors de sa nomination, les chrétiens vivaient dans une tranquillité relative ; mais cette année-là, une peste terrible s'abattit sur l'Empire et les païens accusèrent les chrétiens d'avoir provoqué la colère des dieux. Cédant à ses rumeurs, l'empereur Gallus rouvrit la persécution. Le premier visé fut le pape Corneille, mais quand les policiers vinrent pour l'arrêter, de nombreux chrétiens parmi lesquels de nombreux apostats repentis le suivirent en affirmant leur foi. Les juges n'avaient pas l'habitude de semblables manifestations, et leur sentence fut relativement bénigne. Corneille fut exilé à Centum Cellæ, aujourd'hui Civita-Vaccia, petit port à 60 km. au nord de Rome. Cyprien lui écrivit pour le féliciter... » Prions de notre côté l'un pour l'autre, dans les moments de persécution... Si à l'un de nous, Dieu fait la grâce de mourir bientôt et de précéder l'autre, que notre amitié continue auprès du Seigneur. » L'Eglise a exaucé cette prière et a réuni le souvenir des deux pontifes en une seule fête, le 16 septembre. Corneille mourut en juin 253.

Saint Cyprien fut appelé à l'épiscopat en 249. par les vœux du clergé et du peuple. Il était dans la force de l'âge et réputé comme homme de grand savoir doublé de charité inlassable. Païen, professeur de rhétorique, grand avocat, il menait une vie facile. Sa conversion fut soudaine. Il réalisa son patrimoine et distribua le prix aux pauvres. Sa vie exemplaire le fit choisir pour recevoir le sacerdoce. En 250, la persécution de Dèce fit périr le pape ; de nombreux chrétiens, surtout en Afrique, apostasièrent. Sentant que sa mort laisserait le champ libre aux intrigants, conseillé par des amis sûrs, il partit se cacher, ce que beaucoup lui reprocheront par la suite sans connaître le vrai motif de son attitude. De retour, il réconcilia les « lapsi », ceux qui avaient sacrifié à l'empereur, et lutta contre les hérétiques. Souvent, le cri « Cyprien au lion ! » se faisait entendre. Mais la mort ne devait venir que le 14 septembre 258, où après une comparution devant le proconsul Galérius Maximus, il fut condamné à être décapité. Arrivé au lieu de l'exécution, Cyprien enleva son manteau, donna 25 pièces d'or au bourreau, se noua un bandeau sur les yeux, se fit attacher les mains par un prêtre et un diacre et invita le bourreau à frapper.

Une comparaison à la lumière des textes précédents nous permet de constater qu'au IV^e siècle de notre ère, nous ne trouvons de trace de culte chrétien ni d'oratoire à Sauvian, puisque les sépultures mises à jour dans la partie sud de l'église (hors les murs) et le sarcophage présentent un caractère païen. Mais un peu plus tard, avec la fixation d'éléments wisigoths mêlés aux Gallo-Romains, nous constatons au V^e siècle, la réunion des fêtes des deux saints protecteurs de la paroisse. Pouvons-nous en déduire que la première église de Sauvian fut consacrée au V^e et placée dès l'origine sous ce vocable ?

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 12)

Les Saints Protecteurs (suite)

Il est fort possible qu'il ait existé au lieu de Sauvian, bien avant le V^e siècle, un noyau chrétien, malgré les persécutions ordonnées par les divers empereurs, mais ce groupement ne pouvait être assez puissant ou organisé pour posséder un temple, une nécropole (cimetière) indépendants des païens. Nous devons considérer qu'aux premiers siècles de notre ère, des infiltrations chrétiennes venues d'Orient ou d'Italie, apportèrent sur les côtes de la Narbonnaise, la doctrine du Christ (Aphrodise prêcha à Béziers, Trophime en Arles).

En 313, l'empereur Constantin publia l'Edit de Milan en faveur de la nouvelle religion, ce qui nous permettrait sans trop forcer les faits, d'entrevoir pour Sauvian, un édifice chrétien au V^e. Des fouilles rationnelles dans le sol de l'église et de son ancienne nécropole (aujourd'hui Salle de Cinéma), pourraient nous donner de précieux renseignements.

Notes sur l'ancienne coutume pour la Fête paroissiale.

Anciennement comme de nos jours, les visites pastorales conduisent les évêques dans les diverses paroisses du diocèse, environ tous les cinq ans. Elles permettent au Pasteur du diocèse de se pencher sur les divers problèmes locaux toujours variés et nombreux et porter quelques retouches jugées utiles pour le bien des fidèles.

La fête annuelle se célébrait dans notre paroisse le 16 septembre avec faste et éclat ; elle coïncidait à cette époque avec la fin des vendanges. Aux réjouissances religieuses se mêlaient parfois des coutumes profanes.

En 1633, Mgr Clément de Bonsi, évêque de Béziers, s'éleva contre la tolérance d'une coutume qui choquait le respect des choses « sacrées ». La jeunesse, de tout temps turbulente, entrait dans l'église, au son des hautbois et du tambour, sous la conduite du « Cap de jouven » et dans un mouvement d'ensemble chorégraphique, garçons et filles s'avançaient vers l'autel pour y déposer une offrande. Celle-ci se composait habituellement d'une pièce de monnaie et de fruits placés sur un plateau. Dès lors, le mouvement de danse fut prohibé, mais l'offrande fut pratiquée assez longtemps avec plus de respect et de simplicité. De nos jours, de nombreuses traditions locales s'estompent dans la grisaille de l'oubli et nous le regrettons.

LES CHAPELLES DU CHATEAU SEIGNEURIAL

L'ancien château seigneurial se situe dans l'angle du « Bas-Village ». Son origine se placerait lors de la réorganisation carolingienne du haut-Moyenâge. Il existait au X^e siècle, mais les constructions ont été remaniées plusieurs fois, ainsi que l'ancien donjon noyé en partie dans la masse des bâtiments. Certains vont jusqu'à laisser penser qu'il pourrait y avoir des assises romaines.

La famille des Gept posséda ce fief pendant plusieurs siècles.

Son château a abrité dans ses murs, à notre connaissance et en des temps différents, deux chapelles, dont l'une provisoire pendant le XIX^e siècle.

Les anciens plans du XVII^e mentionnent qu'une chapelle destinée au culte se trouvait dans la salle à manger actuelle. La sacristie était une pièce fort mal éclairée sur la gauche du couloir d'entrée.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 13)

CHAPELLES DU CHATEAU SEIGNEURIAL (suite)

Le 8 septembre 1772, un mariage mondain, en tenant compte de l'époque, du lieu et des personnages, y fut célébré, consacrant l'union de Nicolas-Jean-Baptiste des Bureaux de la Martelon, Directeur Général du Canal Royal des Deux-Mers, avec la Demoiselle Claire Soulier, fille de Jean Soulier, notaire royal à Sauvian et Sérignan, percepteur de la Dime.

Le Comte de Bausset, Seigneur de Sauvian, fut un des principaux témoins. Cette chapelle fut désaffectée au XIX^e siècle, et transformée en salle à manger. Un oratoire a existé également dans une pièce de la Tour carrée, dite de Saint-Louis, et communiquant avec les appartements privés.

En 1861, d'importantes réparations furent réalisées dans l'église paroissiale et durèrent dix-huit mois (réfection de la toiture, voûtes de la nef...). Au cours de cette attente, le culte fut célébré dans une chapelle provisoire, placée sous le vocable de Sainte Germaine et aménagée dans un corps de bâtiment de la première cour intérieure.

Le Comte Charles d'Astanières, propriétaire du château depuis le 21 août 1838, et maire de Sauvian, avait fait un don de 1.200 fr. (or) pour mener à bien ces divers aménagements.

Le 28 juillet 1862, l'église paroissiale, entièrement restaurée pour une dépense de 12.800 fr. (or), fut bénite par M. de Chauillac, vicaire général et archidiacre de Notre-Dame. Cette cérémonie réunit une assistance nombreuse, venant de Béziers et des villages environnants et fut consignée dans les registres paroissiaux. Nous y avons relevé les signatures suivantes : d'Astanières, maire de Sauvian ; de Chauillac, vicaire général ; Bousquet, curé de Sauvian ; Beauguil, curé de Sérignan ; Fabre, curé de Villeneuve ; Ricome, vicaire à la Madeleine ; Fabre, curé de Saint-Aphrodise ; Corane, curé de Bessan ; Tailhade, curé de Montblanc.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 14)

LA DONATION DU LIEU DE SAUVIAN

A L'ABBAYE D'ANIANE (XI^e siècle)

Lors de la réorganisation carolingienne de la Septimanie (notre région) de nombreux monastères furent relevés de leur ruine, parmi ceux-ci le monastère d'Aniane fondé en 782 par Saint Benoît d'Aniane, suivant la Règle de Saint Benoît, fondateur du célèbre Monastère du Mont Cassin (Italie) en 529, qui fut le berceau de l'ordre des Bénédictins. Les moines de cet Ordre furent les érudits du Moyen-Age, on y compte grand nombre de savants laborieux et modestes, qui ont rendu des services appréciables aux lettres et aux sciences, notamment la transcription des œuvres de la Grèce antique et de Rome. L'histoire du Languedoc, œuvre remarquable fut réalisée sous la direction de Dom Vayssette, né à Gaillac en 1685 mort à Paris en 1756.

Les religieux apprirent aux vilains, paysans, hommes libres, la culture rationnelle du sol, les pratiques de l'élevage, le défrichement des landes et des forêts. Ils défendirent l'opprimé contre la féodalité et établissent des œuvres de charité et d'enseignement.

Dans les déclarations des Bénéfices de Sauvian, affirmés en 1786 l'examen des pièces d'archives, nous a intrigué par la révélation d'une pension en grains réservée à l'abbaye d'Aniane, soit 703 livres, 6 sols, 8 deniers. Nous avons donc dirigé nos recherches, vers les anciens cartulaires et nous devons à Monsieur Charles Lugagne, de la Miquelle, la traduction des textes latins, intéressant la donation de notre paroisse à l'abbaye d'Aniane et ses divers hommages renouvelés par des générations successives.

Voici quelques extraits des précieux cartulaires de 1097 :

Le 14 avril 1097 : le Seigneur de Sauvian, Raymond Matfred, fils de Xaburdis reconnaît les sévices faits par son Père dans notre région. En rachat de ses fautes, il donne l'Eglise de Sauvian, le Château et toutes les terres lui appartenant à l'abbaye d'Aniane, qui en retour le lui redonne en Fief (Fief : doamaïen qu'un vassal tenait d'un Seigneur, sous condition de lui prêter foi et hommage et de lui fournir certaines redevances).

Son fils Matfred devient moine de la dite abbaye. Les fils et filles Raymond, Bernard, Richilde, Agnès s'associent à cette donation, reçue par Pierre, abbé d'Aniane.

En 1120, nous retrouvons le même hommage de reconnaissance par Engelrade, fille d'Agnès de Sauvian.

Le 19 octobre 1123, Hommage identique par Eléazar de Castries, fils d'Ausil époux d'Engelrade de même en 1151, 1155, 1158 par Guillaume Arnaud de Béziers, seigneur de Sauvian, 1169 par Pierre Raymond 1188, 1190.

Enfin en 1209 le même hommage est rendu par Bernard de Béziers.

Après cette dernière date, nous entrons dans la croisade dite des « Albigeois », véritable raz de marée des seigneurs du Nord à la conquête des richesses des biens du Midi sous un prétexte religieux de lutte contre l'hérésie Cathare.

A la suite de cette page tragique pour notre beau pays de Languedoc cette province est rattachée à la France. La donation à l'abbaye d'Aniane se perpétua sous forme de pension en grains jusqu'en 1789.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 15)

LA CROISADE DES ALBIGEOIS (1209-1271)

L'hérésie « Cathare », qui fut un prétexte à la Croisade dite des « Albigeois », coûta à notre région beaucoup de sang, ruina un peuple et permit ainsi au Languedoc de rejoindre les biens de la couronne de France.

Il nous faut tout de même parler un peu de cette bien triste période dont le souvenir risque d'être plus vivant que d'aucuns ne le croient. Le 23 juillet 1209, la ville de Béziers, par une imprudence de ses habitants, tombait sans coup férir sous la férule des croisés. La ville fut mise à sac, la population passée au fil de l'épée, les fidèles réfugiés dans les églises de la Madeleine et Saint-Nazaire massacrés, enfin la cité était livrée aux flammes. Exploit remarquable dans un pays civilisé qui fit courir la terreur dans les villes et bourgades voisines. Aussi, en juillet 1210, Minerve voyait le bûcher dévorer des « Hérétiques », novembre 1210 marquait la prise de Termes et, après bien des résistances, en mars 1244 Montségur marquait le dernier soubresaut de tout un peuple ruiné, décapité dans ses chefs, trompé...

Cette croisade exterminatrice n'épargna ni les hérétiques, ni les catholiques, ni les seigneurs tels que Raymond Roger, Vicomte de Béziers ; elle fut un profit pour les puissants et belliqueux barons du Nord, dont nous trouvons encore les noms implantés depuis maintenant sept cents ans dans nos régions, et qui reçurent suivant leurs exploits, terres, châteaux, comtés.

Après la mort de Simon de Montfort, comte de Leicester, chef des Croisés, survenue en 1218 au siège de Toulouse, son fils Amaury, Connétable de France, ne sut pas conserver la conquête acquise par la violence. Ce fut le roi de France, Louis VIII, et son fils Louis IX, qui héritèrent de ses prétentions et réunirent par le mariage d'Alphonse de Poitiers et Jeanne, fille du comte de Toulouse, le Languedoc au royaume de France par le traité de Paris, le 11 avril 1229, qui ne joua qu'à la mort du frère du roi, en 1271.

Au cours de ces périodes, le pays conquis était loin d'être entièrement soumis ; le vicomte de Béziers, Raymond Trencavel, soutenu par le roi d'Aragon, leva l'étendard de la révolte ; une partie de ses troupes était recrutée dans la région et nos villages : Sauvian, Sérignan, Villeneuve, Lespignan, Puisserguier... offrirent leur concours ; devant Narbonne, ce fut la défaite. Cet échec compliqua la situation des rebelles et de leurs familles, car ils avaient ravagé les jardins, vignes, champs des habitants de Narbonne, et le légat du Pape, Célestin, évêque de Porto, lança l'excommunication contre tous ceux qui avaient combattu sous la bannière du vicomte de Béziers. L'acte est daté du 4 des calendes de mai de l'an de grâce 1221.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 16)

LA CROISADE DES ALBIGEOIS (suite)

En août 1240, conscients de l'échec de 1221 accompagné des lourdes peines qui les avaient frappés, les gens de la région restèrent sourds à l'appel de Béziers et ne participèrent pas au nouveau soulèvement de la région de Toulouse dont la chute de Montségur fut un des derniers épisodes.

Vaincu par les armes et découragé pour recouvrer son patrimoine, le dernier vicomte de Béziers renouveau en 1247, la cession de tous ses droits en Languedoc, en faveur du Roi de France, et reçoit en compensation une maigre indemnité ; ses deux fils suivirent le roi Saint Louis à la Croisade.

Le destin du Languedoc avait changé de face. Cette guerre ruina pour une durée importante, la civilisation raffinée et la gaie science du Midi de la France, que colportaient de châteaux en cités, nos aimables troubadours. Notre langue maternelle, issue en partie du latin vulgaire, fut progressivement remplacée par la langue d'OIL.

De nos jours, la tradition orale et littéraire se perpétue par la tournure du langage, l'accent, les écrits en prose, les poèmes languedociens..., manifestation toujours vivante de notre folklore méridional chanté par nos félibres sur les routes occitanes.

Nous faisons un saut de quelques siècles...

LUTTE CONTRE LES GRANDS (1562-1632)

La Réforme à Sauvian

Il ne semble pas que des troubles graves aient touché notre paroisse pendant les guerres, dites, de Religion. Cependant, Henri II, duc de Montmorency (1595-1632), Gouverneur du Languedoc, rebella contre le Cardinal de Richelieu, jetant le trouble dans la province.

Les soldats de Louis XIII vinrent camper dans notre région à plusieurs reprises, pour y faire respecter l'autorité royale et celle de Richelieu, ensuite réduire l'opposition des protestants.

Le roi séjourna à Béziers en juillet 1622 avant d'obtenir la soumission de Montpellier, prise en octobre 1632 après la défaite du Duc de Montmorency et de Gaston d'Orléans, frère du Roi et ennemi du Cardinal Ministre.

Pendant cette période fort agitée, la question religieuse et les intérêts particuliers furent souvent mêlés et c'est pour cela que bien des fois, sans tenir compte des diversités de dogmes ou de foi, l'on vit certains changer de camp et passer de celui de « l'écharpe rouge » à celui de « l'écharpe blanche » sans autre souci que celui de leur propre bien. Comme dans toute période de troubles, les œuvres d'art, les églises, les calvaires, les statues... subirent de graves dommages célébrés de nos jours.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 17)

LUTTE CONTRE LES GRANDS (suite)

Dans le village de Sérignan, une garnison catholique fut installée, son église occupée en prévision de toutes surprises. Les troupes royales tirèrent du canon contre les remparts de Vendres, mais à Sauvian la protection royale ne rencontra pas d'opposition.

Le duc Henri de Montmorency, Gouverneur du Languedoc, était un des derniers grands Seigneurs du Royaume ; son parrain fut Henri IV ; il avait épousé la princesse des Ursins, parente de Marie de Médicis, reine de France et mère de Louis XIII. Mais le Cardinal Richelieu n'en tint aucun compte. Le duc fut pris le 1^{er} septembre 1632 à la bataille de Castelnaudary et décapité à Toulouse le 30 octobre de la même année, à l'âge de 38 ans.

Le passage ou le stationnement des troupes royales sur notre terroir a laissé des traces ; il n'est pas rare, de temps en temps, de retrouver au cours de travaux dans le village, des monnaies appelées double ou simple tournois, à l'effigie du roi Louis XIII, du prince de Conti, de Gaston d'Orléans, du Pape Urbain VIII et autres hauts dignitaires frappant monnaie. Sur le mur extérieur de l'église, on peut remarquer des petites croix gravées dans la pierre, elles indiquent des lieux de sépulture dans une partie de l'ancien cimetière. De nos jours, l'avenue de l'Avenir passe dessus ; au cours de travaux d'adduction d'eau, nous avons pu y recueillir des doubles tournois qui placeraient ces inhumations sous le règne de Louis XIII. La façon dont les corps furent ensevelis laisse penser qu'il fallut faire rapidement, étant donné le grand nombre de défunts, dont la mort serait imputable à une de ces nombreuses fièvres si vite répandues dans les troupes et si difficiles à combattre.

La révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, s'avéra comme une maladresse de la part du Pouvoir absolu de Louis XIV. Dragonnades, persécutions, galères..., la disette exaspérèrent les Réformés et l'insurrection s'étendit dans les Cévennes, et ce fut la guerre, dite « des Camisards ». Des calvinistes, commerçants, industriels, nobles et même paysans, s'expatrièrent. Dans notre paroisse, nous ne pensons pas que l'Edit de Nantes créa quelques ennuis, étant donné que les registres d'Etat Civil sont muets à ce sujet, alors qu'en Villeneuve, plusieurs conversions de réformés sont signalées. En 1704, le Maréchal de Villars, soit par la force, soit avec diplomatie, rétablit le calme dans notre Languedoc.

Suite : JUMELAGE DE VILLENEUVE ET SAUVIAN.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 18)

L'HIVER DE 1709

Les années 1708-1709 furent désastreuses pour le royaume de France ; dans notre région, les conditions atmosphériques furent préjudiciables à la culture des céréales, la vigne et les olivettes gelèrent. Dans l'ensemble des provinces, les récoltes furent déficitaires. La famine sévit cruellement et le malaise fut ressenti dans les villes et campagnes.

M. Ferrier a conservé sur les registres paroissiaux certains détails soulignant toute la rigueur de cette période ; en voici quelques extraits :

« Au cours de l'hiver 1709 et à plusieurs reprises, les gelées firent périr les grains semés ; en dernier lieu, l'on sema du millet. Le 7 janvier, le froid fut intensifié par un vent de bise qui dura 15 jours. En avril, on commença par couper au pied un grand nombre d'oliviers détruits par le froid...

« La vente du blé n'étant pas réglementée, son prix monta à 20 livres le sétier ; le seigle à 15 livres, le millet 8 livres... A Béziers, le marché au grain est fermé et les propriétaires gardent leur grain.

« En Languedoc, le froid est général ; un grand fléau s'est abattu sur nous. Pour nous punir de nos fautes, on dirait que Dieu a fait devenir le ciel d'airain, la terre semble maudite, car en ce printemps, la terre ne produit ni bonnes ni mauvaises herbes...

(Quelques mois plus tard) :

« La récolte de céréales de l'année 1709 a été modeste, mais la quantité de petites graines semées après le grand froid a permis aux gens de subsister. Le blé se paye 18 livres sur l'aire... ; ces prix sont maintenus toute l'année, en sorte que le nombre des mendiants est énorme. La montagne voisine est en partie abandonnée par ses habitants qui viennent dans le pays plat ; les maladies augmentent, en particulier les fièvres malignes ; des prières sont faites dans tout le diocèse pour demander à Dieu la cessation de ce fléau. Le nombre de décès ne cesse d'augmenter et nous avons fait une procession à N.-D. de Consoiation. Dans le royaume, des milliers de pauvres errent sans secours, sans nourriture, obligés à se nourrir d'herbe comme les bêtes. Il semble que les excès commis par les hommes en ce moment poussent la race humaine à sa propre extermination. »

Nous constatons à la lecture de ce texte, combien la misère fut extrême et combien aussi il y avait peu de rapports entre provinces tant pour les transports que pour la répartition des denrées de première nécessité. Les droits coutumiers, les péages, l'insécurité des routes étaient autant de barrières qui gênaient les échanges et favorisaient les disettes.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 19)

ANCIEN JUMELAGE DE VILLENEUVE ET SAUVIAN

Nous devons mentionner qu'au temps jadis, le village de Sauvian n'était en possession de son seigneur féodal, la Maison de Gept, qu'à titre de co-seigneurie, que partageait le haut et puissant marquis de Villeneuve (Maison Lautrec). A cet effet, avant la réduction de l'Orb en un seul lit, réalisé par une digue en 1745, de nombreux habitants de Villeneuve possédaient (comme aujourd'hui encore) de nombreuses terres sur notre paroisse. Des liens familiaux unissaient des familles de chaque village, les impôts en usage étaient recensés et perçus sous le contrôle du marquis de Villeneuve, ce qui ne le rendait pas populaire, on le comprend... De nos jours, l'ancien chemin de Villeneuve existe dans la plaine, mais il est sectionné par l'Orb, qui se franchissait par un gué ; puis, lorsque la majorité des eaux de la rivière passèrent par le même lit : par un bac (détruit à la Révolution en signe de libération).

La rectification de l'Orb a créé sur la rive gauche une enclave importante où se situe notamment le domaine de Saint-Léon, placé dans une situation paradoxale puisque pour joindre Sauvian le propriétaire doit aller passer par le pont métallique de Sérignan.

Des liens traditionnels ou familiaux n'étaient pas les seuls rapprochant les paroisses de Sauvian et Villeneuve. Aux XV^e, XVI^e, XVII^e siècles, la famille des Gept (seigneurs de Sauvian) résidait également à Villeneuve. Nous avons en effet retrouvé l'acte suivant : « Noble Guillaume de Gept, seigneur de Sauvian, fut assassiné le 16 janvier 1656, sur le grand chemin qui va de Villeneuve à Béziers, près de la Croix des Moulins ; son inhumation eut lieu le 18 du même mois, en l'église paroissiale Saint-Etienne de Villeneuve, dans la chapelle N.-D. du Rosaire. La descendance de la famille des Gept demeura à Villeneuve de nombreuses années et fonda sa souche avec celle des Férouil de Montgaillard.

Les transformations heureuses du cours de l'Orb avaient eu pour but premier de délivrer Villeneuve des eaux stagnantes qui, à certaines périodes, furent causes de nombreuses calamités ; elles eurent un but non escompté : la rupture presque totale des relations entre les deux villages pendant de très nombreuses années, surtout après la destruction du bac qui servait de trait d'union matériel, mais aussi amical.

L'auto et les autres moyens de transport ont supprimé la cassure et renoué les possibilités d'amitié.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 20)

Période Révolutionnaire et ses conséquences sur la paroisse

1789. L'élaboration du cahier des doléances sur les abus de tous genres furent confiée aux représentants des Trois Ordres et chaque paroisse désigna ses représentants. A Sauvian, Dame de Garente de Bausset représenta la Noblesse, le Curé Crozal fut désigné pour le Clergé et le sieur Audous et Blanc pour le Tiers-Etat. Les trois Ordres appelés à délibérer pour la Sénéchaussée de Béziers, se réunirent en mars et avril 1789 dans l'église des Recollets, sous la présidence de Messire Joseph-Gabriel de Gleizes de La Blanque, lieutenant général, juge Mage. Cette assemblée comprenait 959 membres : 126 pour la Noblesse, 340 pour le Clergé et 493 pour le Tiers-Etat. Coste d'Espagnac fut désigné à Béziers dans le groupe du Tiers-Etat. Le cahier des doléances ayant disparu, nous ne connaissons pas les sujets évoqués. Cependant, à la lumière des événements qui suivirent, nous avons des raisons de penser que des graves abus ne se manifestaient pas dans notre village à la veille de la Révolution.

Les biens du clergé et de la noblesse payaient les impôts au même titre que les différents possesseurs des terres et autres ressources, en particulier la taille, décimes et capitation. Notre terroir était morcelé et divers propriétaires résidaient à Villeneuve, Sérignan ou Béziers. Les impositions des biens relatifs à la « Cure » de Sauvian s'élevaient à 64 livres 2 sols 9 deniers ; celles des biens du Chapitre de Saint-Nazaire, Saint-Pierre de Montpellier, diverses chapelles et donation formaient un total de 3.178 livres 4 sols 11 deniers.

Pour nous permettre une juste mesure dans nos appréciations sur les biens du clergé à Sauvian, disons qu'ils étaient de 17 hectares sur une superficie de 1.703 hectares.

Ces biens furent vendus au feu des enchères à Béziers et rapportèrent la somme de 19.776 livres et payés en assignats de valeur contestable.

La tourmente révolutionnaire de 1789 à 1794 apporta quelques perturbations comme partout ailleurs, dont la seule évocation nous laisse bien des souvenirs : « Réquisitions, confiscations, prêtres assermentés suspects... »

L'an 1790, le maire Richart succède au sieur Cabrié ; le citoyen Sabatier assure la fonction de commissaire local veillant plus avec bienveillance que rigueur à l'application des lois et décrets de la République : vente des biens du clergé, départ de trois cloches sur quatre pour Béziers où elles deviennent monnaie ou canons.

Nous savons que les éléments locaux de la Compagnie de la Garde Nationale se composent de 75 hommes de 18 à 45 ans, assurant avec ceux des villages voisins la surveillance côtière, en prévision de tout danger venant du large, veillant également à l'ordre intérieur sous les directives précises du Comité de District de Béziers.

Le Maire déplorera cependant que l'armement de la commune se réduit à 6 fusils ancien modèle et de gros calibre ; il demande des subsides nécessaires à l'achat de 50 fusils avec leurs munitions.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 21)

PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Le 18 ventôse, une mesure qui nous étonne : Réquisition des souliers de cuir, réservés aux volontaires ou requis de l'armée des Pyrénées-Orientales. Les possesseurs de souliers sont invités à les livrer contre remboursement au Comité du District et d'utiliser des sabots de bois. Une amende de 1.000 livres sera infligée à tout contrevenant.

Le 4 Germinal de l'An II paraît un arrêté relatif à la réquisition des cordes des cloches ; elles seront destinées à la marine et seront livrées au préposé d'Agde. Alors qu'en avril, le 13, 5 membres sont nommés pour constituer un Comité de défense et surveillance extraordinaire pour le district de Béziers, assurant la liaison avec les comités locaux : surveillance des suspects, visites domiciliaires, scellés le cas échéant, incarcérations éventuelles.

Le 27 mai de la même année entrera en application un décret destiné à la formation de bataillons pour constituer l'armée des Pyrénées-Orientales. Voici un extrait partiel des hommes requis dans la région : Sauvian 458 habitants fournira 2 hommes. Sérignan 1 249 habitants, 7 requis. Vendres 639 habitants, 4 requis. Villeneuve 1 640 habitants, 9 requis.

Le 17 fructidor de l'an II pour le district de Béziers les citoyennes non salariées devront confectionner chaque dimanche de la charpie ou raccommoder du linge pour les défenseurs de la Patrie. La non observation de ce travail imposé le dimanche encourrait une amende en proportion de la fortune, suivie d'une incarcération jusqu'à la Paix.

Le 27 Frimaire de l'an II était mal vu ; il imposait la région pour 20 000 quintaux de farine de blé devant être livrés aux préposés de la Marine de Cette ou en Agde. Sauvian versait 20 quintaux, Sérignan 40, Vendres 20, Villeneuve 60. C'était encore pour la Marine que le 8 Pluviose de l'an III, une application de décret faisait remettre 2 880 pièces d'Eau-de-Vie et de Vin pour favoriser le négoce dans des ports étrangers, Sauvian fournit 100 pièces de vin rouge et 100 muids de même vin, Sérignan 55 pièces, 65 muids et 22 pièces d'eau-de-vie, Vendres 18 pièces, 22 muids et 25 d'eau-de-vie, Villeneuve 22 pièces, 25 muids, 10 d'eau-de-vie. Bien sûr lorsque nous examinons ces impositions, nous faisons ressortir que le terroir de Sauvian produisait une abondante récolte de vin rouge et dès ce moment-là le domaine d'Espagnac avait acquis une renommée pour ses crus. A Sauvian l'imposition fut ainsi répartie : « Cassagne II Muids ; Soulier 6, Lugagne 3 ; Espagnac 46 ; de Bausset 5 ; Icher du Thou 5 ; Fermiers de la Domergue 14. »

Terminons ces brèves énumérations de Décrets par un trait « Cocardier ». Le 18 Germinal an III, le maire Richart demanda des crédits nécessaires à l'achat de rubans pour la confection de marques de distinctions des notables de la commune. De goûts plus modestes les générations suivantes n'ont pas aourdi le budget par des dépenses honorifiques.

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 22)

PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Le 19 Brumaire de l'An II. Un arrêté du District destiné à la réglementation des animaux de boucherie, vient s'ajouter aux autres mesures. L'adjudication pour la fourniture des viandes de boucherie accorde sa préférence au citoyen Vieu, il vend donc sa marchandise à la livre : 2 sols 8 deniers la brebis et le mouton, 1 sol 8 deniers le bœuf ou la vache. La commune possédait ses propres ressources en viandes, elle groupait des milliers de ovins, caprins et les faisait paître sur les bernes des coteaux et dans les prairies de la plaine. Les porcs étaient en quantité non négligeable puisque le Maire Richart dût prendre un arrêté et sermonner ses administrés qui laissaient divaguer les porcs en trop grande liberté dans le village et risquaient de provoquer des accidents. Egalement il dût rappeler que l'on doit s'abstenir de laver les boyaux de moutons sur les bords de la fontaine municipale qui sert d'abreuvoir au bétail. Une amende de 25 à 50 sols sera infligée aux contrevenants !

Le 27 Vendémiaire de l'An III. Une nouvelle réquisition de blé de l'ordre de 100 quintaux pour la région de Pézénas, laisse le maire de la commune devant le grave problème de subvenir aux besoins de trente familles qui sont dans la plus grande nécessité. L'historien du jour dit que la disette dégénère en famine la plus alarmante et « que les cris journaliers des enfants demandant du pain à un père qui n'a rien à lui offrir, déchirent l'âme la plus inflexible. » Il est en effet cruel que la commune ait, avec son blé, alimenté ses voisins et se trouve sans secours au moment de la difficulté !

Le 6 Prairial de l'an III. Le four communal est donné en adjudication pour la fabrication et vente du pain. Il a été reconstruit en 1737 pour la somme de 470 livres et c'est le citoyen Jean Vidal qui obtient cette charge en poussant l'offre à 900 livres. De ce fait il devait livrer le pain selon les règles en usage alors, fournir cendres et braises aux usagers, qui fournissaient par contre le bois de chauffage et 1 pain par 6l.

Au cours de cet an III le maire propose à ses administrés de prendre en qualité de greffier-régent (secrétaire et instituteur) le Citoyen J.-J. Simy, curé de la Paroisse, parce qu'il n'existe plus d'école dans le village et que la charge de greffier est libre ! Le curé, un des rares lettrés de la commune va continuer l'enregistrement des actes d'Etat civil suivant la nouvelle formule républicaine. La loi du 20 septembre 1792 complétée par celle du 28 Pluviose de l'an VIII confia cette mission aux maires et aux adjoints. Malgré l'application du calendrier conventionnel et les talents poétiques de Fabre d'Eglantine, nous ne relevons aucun nom fantaisiste dans les registres de la commune !

LA PAROISSE DE SAUVIAN (Suite N° 23)

PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Dans de nombreuses régions de France, des massacres illustrèrent de pages sombres notre histoire révolutionnaire, la guillotine devint l'instrument capital des passions partisans déchaînées par les factions avides de pouvoir. Il faut reconnaître que l'hécatombe faucha une élite de la Nation, mais, juste retour des choses, ceux qui se considéraient comme les plus purs s'épurèrent à leur tour. Avec la chute de Robespierre, parut la phase finale de la Terreur. Des réformés s'avèrent nécessaires, mais la façon de les appliquer ternit l'éclat du résultat acquis au nom grandiloquent de Liberté.

Pendant la tourmente révolutionnaire, la Constitution Civile du Clergé fut votée le 20 juillet 1790 et rendue obligatoire le 4 janvier 1791 ; les prêtres réfractaires, le clergé en général, fut pourchassé, emprisonné, massacré. Les prêtres furent obligés de se cacher sous des emplois variés, d'émigrer pour éviter le pire. Les églises sont fermées, profanées ou vendues au plus offrant. L'humble curé de village a pu parfois rester au milieu de ses ouailles, partageant leurs difficultés, leurs malheurs et leur donnant l'exemple de la charité chrétienne.

En 1794, par proclamation au son du tambour, le maire invita ses administrés à se rendre au Temple de l'Être Suprême, qui n'est autre que l'église paroissiale, pour le serment à la Constitution républicaine. Les anciens registres mentionnent que le desservant de Sauvian, le curé J.-J. Simy, avait prêté serment le 3 février 1791, au cours de la Grand-Messe, en présence du maire Cabrié ; il en fut de même du curé Gabriel-Bernard Maf, le 27 mars 1791, en présence des principaux notables du village..., nommé ensuite à la cure du Pujol. Un grand nombre de prêtres de la région de Béziers préférèrent embarquer en Agde pour l'exil, en direction de l'Espagne ou de l'Italie. L'Evêque de Béziers, Mgr de Nicolai, fut destitué par le Comité Révolutionnaire et remplacé par un évêque constitutionnel qui montera plus tard sur le siège de Montpellier : Poudérous, natif de Villeneuve-les-Béziers et sacré à Paris en 1794. Il est amusant de relater l'accueil des fidèles à leur nouveau prélat, qui entra en ville avec l'appui des gardes nationaux ; on lui chanta non « Voici le prêtre du Seigneur », mais :

Ah ! Poudérous, Poudérous, Poudérous,
Aben un abesque, aben un abesque.
Ah ! Poudérous, Poudérous, Poudérous,
Aben un abesque non bouleus pas dous.

En Agde, l'évêque Mgr de Saint-Simon de Rouvroy-Sandricourt, une nouvelle bien pénible arrivait : « Le Comte d'Agde (l'évêque) se trouvant à Paris, fut dénoncé par un de ses compatriotes et périt sur l'échafaud le 26 juillet 1794, avec 53 autres victimes, précédant d'un jour la chute de celui qui les avait condamnés : Robespierre ! »

PERIODE REVOLUTIONNAIRE

(Suite)

Les prêtres « réfractaires » de notre région se cachèrent pour officier clandestinement dans la chapelle de Notre-Dame de Consolation, sur le coteau de Saint-Martin, à peu de distance de notre paroisse.

Pour éviter toute complication, le Comité de Salut Public de Béziers, au lieu de faire surveiller l'endroit, fit tout simplement murer portes et fenêtres. Peu de temps après la chapelle et les terres attenantes furent vendues comme biens nationaux ! Nous nous demandons ce qu'ont pu devenir les nombreux objets d'art dont cette chapelle était enrichie par de généreux donateurs ?

De toute évidence, la bonne affaire fut réalisée par l'entreprise de démolition qui récupéra à moindre frais des matériaux de réemploi de premier choix.

Vers l'année 1813, l'abbé Aurière, de l'église Saint-Jacques de Béziers, aidé par un pieux berger du domaine de la Redonnière, M. Camman, relevèrent le sanctuaire détruit, avec les dons des familles catholiques de la région de Béziers.

Chaque année, en particulier pour les lundis de Pâques, de Pentecôte et le 16 août, les fidèles des paroisses environnantes, sous la conduite de leur pasteur, bannières au vent, vont en pèlerinage auprès de Notre-Dame. Les moyens de locomotion ont transformé désormais cette coutume, mais très nombreux sont encore les fidèles qui « montent » à Consolation au point que les chapelains actuels sont dans l'obligation d'envisager d'étendre (grâce à la compréhension des propriétaires immédiats), les parvis pour les rassemblements.

Dans le dallage de cette église, il est facile de déchiffrer de nombreuses inscriptions se reportant aux anciennes sépultures que la pioche des démolisseurs sut conserver de toute profanation.

Le 15 juillet 1801, fut signé à Paris un Concordat entre le Pape Pie VII et Napoléon 1^{er} ; il fut complété par la loi du 8 avril 1802. Par ces deux actes officiels, un terme était mis à une agitation intérieure qui ne cessait d'évoluer tant sur le point politique que religieux.

Les suspects. — Nous ne laisserons pas passer l'évocation de tels souvenirs sans parler des « suspects ». Sous quelque régime que ce soit, il y a toujours des personnes, des groupements qui présentent une source de difficultés et qui sont épiés et au moindre indice châtiés.

Le 17 septembre 1793, était votée une Loi sur les Suspects ; elle était supprimée le 4 octobre 1795. Elle devait, dans ces deux années, ouvrir la porte à pas mal d'excès et devenir l'excuse d'agissements plus ou moins louables alimentés plus par la convoitise que par la vérité.

Pouvait être dénoncé comme suspect, tout citoyen modéré qui restait passif aux nouvelles idées ; aussi comprendra-t-on aisément que les prisons nationales regorgeant de suspects sont vidées à l'aide de jugements sommaires suivis d'exécutions expéditives. Il suffisait au noble, prêtre, bourgeois, simple paysan au employé, de prononcer publiquement des propos contraires à l'ordre nouveau, de refuser le serment constitutionnel, d'avoir des émigrés dans la famille, d'être en mauvais termes avec le magistrat local, pour recevoir aussitôt l'appellation dangereuse de suspect...

LES SUSPECTS

(suite)

Beaucoup de mal vint des comités de villages, des clubs de villes, qui sous couvert de civisme, de liberté, de sauvegarde du pouvoir exerçaient leur jalousie ou servaient leur propre intérêt. C'est ainsi que certains s'enrichirent de biens qu'ils avaient fait « baptiser » Biens Nationaux.

Fait humoristique mais combien significatif : à Béziers était porté sur la liste des émigrés, le fameux « Chameau », tout simplement pour s'emparer en toute légalité des revenus affectés à son entretien.

Les suspects qui survécurent à leur incarcération furent remis en liberté le 9 Thermidor.

En marge de la flambée révolutionnaire qui souffla avec intensité variable un peu partout dans notre région, nous devons mentionner trois anciennes familles du village dont le sort a été et reste lié au nom de Sauvian par leur exemple, leurs œuvres :

Demoiselle Catherine de Manse, dite de Sauvian, âgée de 69 ans, domiciliée à Béziers et parente du Sire de Manse seigneur de Sauvian ; elle fut inscrite sur les registres des suspects. Elle était tante des marquis de Bausset, émigrés, ce qui fut suffisant pour la rendre « incivique ».

Le sieur Jean-Baptiste de Chauliac, âgé de 69 ans lui aussi, et domicilié à Puissalicon, fut incarcéré à Béziers, parce que sur trois de ses enfants, deux étaient partis en exil. Il fut de plus déclaré suspect pour ses propos anti-républicains par le Comité de Cazouls. Au cours d'une perquisition à domicile, des fusils de silex avaient été découverts. Ces armes, d'une précision plus que douteuse, lui valurent l'incarcération, mais les habitants de Puissalicon demandèrent et obtinrent son élargissement et le firent inscrire dans la catégorie des « laboureurs », parce qu'il s'occupait lui-même de sa propriété. Béziers cependant, refusa pendant un certain temps l'élargissement.

A l'époque de la Révolution, **la comtesse de Bausset, née Jarentte**, possédait le château de Sauvian. Elle était tante du fameux gastronome Grimod de la Reynière et ne fut pas inquiétée par le tourbillon des Comités révolutionnaires, malgré le départ pour Lyon de son mari et de son fils, qu'elle put aller rejoindre grâce à un passeport en bonne et due forme qu'une pétition des gens de Sauvian obtint du Comité de Béziers. Nous noterons au passage que son fils devint quelques années plus tard préfet du Palais impérial de Napoléon I^{er}, puis attaché au Service de l'Impératrice Marie-Louise.

LES BIENS NATIONAUX

En 1789 l'Assemblée Nationale Constituante dut recourir à des mesures exceptionnelles, pour se procurer des ressources financières. Le décret du 2 novembre 1789 mettait à la disposition de la Nation les Biens du Clergé, et assurait en contrepartie les frais de Culte et la gestion des Œuvres de Charité, Hôpitaux, Ecoles, enfants abandonnés...

Philippe le Bel dès le XIV^e avait eu recours à pareille méthode en confisquant les biens des Templiers pour renflouer son Trésor.

Après les Biens du Clergé, furent confisqués les biens des Emigrés, des suspects, déportés... Un volume d'achat fut créé, par l'émission de 400 millions d'assignats, par l'Assemblée Constituante, mais de 1790 à 1796 les émissions s'élevèrent à 45 milliards 578 millions. Le résultat financier pour le Trésor Public fut catastrophique. Seuls quelques spéculateurs s'enrichirent et devinrent les nouveaux Seigneurs. La petite bourgeoisie rurale, avant garde de la Révolution, accéda dans le rang social à une place d'autant plus importante que ses biens prenaient valeur ; elle devint alors égoïste, conservatrice, et oublieuse de ses modestes origines. Les indigents ne trouvèrent en tout cela aucun profit, ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour participer à la vente aux enchères des Biens Nationaux.

Le 13 septembre 1793 des « Bons de 500 » livres furent émis et versés au chefs de familles pauvres, leur permettant ainsi d'acquérir à la seule obligation de rembourser les avances en vingt annuités, sans intérêt. L'idée était fort louable, mais le résultat fut à son tour un échec. Certaines communes négligèrent volontairement de dresser les listes, dans d'autres nombreux refusèrent l'appellation « Indigents ». Acquérir 500 livres de terre était un bien, mais il fallait ensuite acheter outils et animaux, bâtir des locaux pour une exploitation rentable, cela fut au-dessus des moyens financiers de beaucoup.

Les assignats dépréciés, la faillite de ce papier monnaie de 1797, permirent aux agioteurs et spéculateurs de constituer des fortunes considérables pendant que de nombreuses familles sombraient dans la ruine.

A Sauvian, le Clergé possédait certains biens, fruits de donation ou de pieuses fondations. Les Emigrés n'étant pas inquiétés seul le Bien d'Eglise changea de propriétaire, ce qui fut une perte pour les familles pauvres qui bénéficiaient des aides de la Paroisse. Il nous est possible par les anciens compoix et matrices cadastrales de suivre les diverses mutations effectuées par les biens du Clergé. Lors des principales enchères, les plus beaux lots furent acquis par des personnes interposées, étrangères à la Paroisse (véritable tour de passe-passe).

(Dans la suite nous donnerons les noms des familles qui étaient à cette époque les véritables acquéreurs des Biens du Clergé).

LES BIENS NATIONAUX

Erratum : au numéro d'octobre deux erreurs à corriger : Le sieur de Chaillac était à Puimisson et non à Puissalicon.

La demoiselle de Manse était tante des de Bonnet de Poilhes et non des de Bausset.

Nous nous rappellerons volontiers que les Biens Nationaux étaient divisés en deux catégories.

● La première était formée des Biens de la Couronne et du Clergé, les biens des Fabriques, des Hôpitaux, des corporations, des académies Savantes de l'Ordre des Chevaliers de Malte.

● Dans la deuxième nous classons, les Biens des Emigrés, des prêtres réfractaires et des suspects condamnés par un tribunal révolutionnaire.

Dans les deux cas, c'était la main mise par la Nation sur une grande partie des biens particuliers et religieux. Le Consulat et le Premier Empire seront les liquidateurs des Biens Nationaux restants.

REVENUS ET CHARGES DE LA CURE DE SAUVIAN.

Dans une délibération communale de 1790 le Maire Cabrié nous donne le décompte suivant :

1). La Portion Congruë du Vicaire est de 700 livres à laquelle s'ajoute 30 livres de dépenses diverses, 10 livres pour le Clerc (acolyte). Deux vignes de 2 sétérées $\frac{1}{2}$ soit 78 livres et 35 livres de diverses fondations soit un Total de 853 livres desquelles il faut décompter la charge des décimes soit 53 livres 18 sols et la Taille 10 livres 4 sols 9 deniers.

A la lumière de ces déclarations, il ne restait que peu de chose au desservant de la Paroisse pour subvenir et assurer les charges effectives ; les dons et offrandes des fidèles devaient compenser la différence pour lui assurer un niveau de vie décent.

2). Déclaration du bénéfice de Sauvian, au diocèse de Béziers !

Ce bénéfice ou rapport en faveur d'un clerc, était affermé aux sieurs Raymond Py et Taillades, par un bail de 6 ans, passé le 18 septembre 1786 pour la somme de 6.400 livres. Il était constitué par la Dime, un fond de terre de 30 sétérées et un bâtiment, le tout payant la Taille et dont les charges peuvent être additionnées ainsi : 1120 livres de Portion congrue et petites dépenses ; 1259 livres de Décimes, 30 livres pour les prédicateurs, 65 livres 18 sols 3 deniers et une pension en grain à l'Abbé d'Aniane de 703 livres 6 sols 8 deniers.

3). Par testament du sieur Jacques Gaubert, résident à Sérignan en date du 25 août 1485 le clergé de Sauvian recevait une partie des biens, revenus et charges de la Chapelle Séculière de St-Sébastien fondée en l'Eglise de Sérignan. Ces biens se trouvaient sur le terroir de Sauvian, soit 4 sétérées en vigne rouge pour payer une Taille de 9 livres, 60 messes basses (10 sols) et une messe chantée (30 sols).

Nous ne relèverons sur le plan local qu'un certain nombre de redevances faites à la Cure En 1721 le Curé Martin Mengau indique qu'il a reçu une redevance pour une terre semée de Millet mais appartenant au Seigneur de Sérignan ; ensuite, sur une terre nouvellement défrichée, plantée en rouge et muscat, spécifiant que le rouge lui appartient mais que le muscat est réservé au donateur : Messire de Manse En 1723 le même curé remercie le Seigneur de Sauvian de lui avoir payé redevances sous forme d'un demi muid de vin rouge livré au presbytère. En 1725 le sieur Soulier remet un sétier de blé pour un champ du chemin d'Espagnac.

ETAT DES VENTES DES BIENS NATIONAUX DE LA PAROISSE DE SAUVIAN

Nous devons à l'obligeance de M. Paul Cambon, docteur en droit de la Faculté de Montpellier, auteur d'une brochure sur la vente des Biens Nationaux de l'Hérault, pendant la Révolution, des extraits intéressants notre Paroisse. Qu'il en soit remercié.

Dans le district de Béziers, les ventes se sont échelonnées du 7 janvier 1791 au 15 Brumaire de l'an IV (1795). Les dernières opérations se traitèrent à Montpellier.

En 1791 vente de 10 lots de terres et bâtiments, au district de Béziers le domaine de Sauvian appartenant au Chapitre de St-Pierre de Montpellier, fut adjugé au Sieur Chabanel, négociant à Béziers, pour la somme de 21.000 livres. Il comprenait les bâtiments de la Dime, 5 champs de 15 sétérées, 4 vignes de 10 sétérées et un ferragal de 3 sétérées.

Ne conservant pas cette importante acquisition dans la totalité des lots vendus, il semblerait que le sieur Chabanel agissait pour le compte d'autres personnes qui avaient des raisons de conserver l'anonymat dans cet achat.

Vente sur la cure de Sauvian. Le bon curé l'abbé Simy fit son possible pour récupérer une partie de ces biens. Il se trouvait dans l'obligation de racheter ce qui lui appartenait ou administrait à temps et ce qui est à son honneur c'est qu'il n'usa pas de prête nom. Il sauvegarda ainsi une vigne de 2 sétérées et sur la chapelle du St-Rosaire le reste d'une vigne en excédent sur l'arpent de terrain, le tout pour 570 livres.

Vente sur les Chapelles de Ste-Catherine et N.-D. de Pitié 8.555 livres

Vente sur le chapitre d'Agde 545 livres...

Vente des biens de la Commune, soit une partie des anciens fossés et terrains attenants acquis pour 500 livres, par les sieurs Calvet, Delas, Iché, Richard, ménagers de Sauvian, Rey de Sérignan, Tibeyrenc et Boyé de Béziers.

(A suivre).

VENTE DES BIENS NATIONAUX (Suite)

Le 15 fructidor de l'an II, les ventes se poursuivent au district de Béziers. Vente d'une vigne divisée en deux lots de 4 sétérées, provenant de Jacques Roudier, prêtre emprisonné. Ces lots furent adjugés 8050 livres au sieur J. Causse de Vendres. Le reclus possédait des biens sur la commune de Vendres ; ils furent liquidés au feu des enchères.

Le 7 messidor de l'an IV sont vendus les biens communaux à Montpellier sans enchères.

Le sieur Cassagne de Béziers acquiert, une mare au chemin de la Plaine avec les terres, pour 460 livres ; le four communal pour 3.300 livres.

Deux Vacants communaux sont acquis par le sieur Golfin pour Pézet de Béziers soit 71 livres. Le curé Simmy achète une vigne communale pour 110 livres.

Le 13 nivôse de l'an VIII, une vente directe à Montpellier d'un lopin de terre par le curé de la paroisse à Cassagne apothicaire à Béziers.

Cette dernière vente termine la liquidation des Biens Nationaux de la Paroisse de Sauvian. La recette globale atteint la somme de 10.776 livres. Le château et les biens de la Comtesse de Bausset ne furent pas saisis, celle-ci ayant donné des preuves suffisantes de civisme, malgré les deux émigrés parmi ses proches.

La surface totale de la Commune de Sauvian est de 1259 hectares, celle des Biens nationaux, mis en vente, représente environ 16 hectares y compris les terres communales. En conséquences, les biens du Clergé étaient minimes, la plus grande part d'entre eux étaient constitués par des donations testamentaires et de ce fait inaliénables.

Nous pouvons conclure de façon générale que l'application des mesures relevant de la justice humaine, restent soumises aux variations des circonstances et des intérêts des hommes du moment.

Le bien collectif mis en évidence n'est parfois qu'un élément de « camoufflage » au bénéfice d'une minorité agissante. De tous temps et à toutes les époques, nous recouvrons, au crible du passé tout autant qu'au présent, des causes et des conséquences aboutissant souvent à des profiteurs insatiables.

En spoliant le Clergé de France de ses revenus temporels, la Révolution tarit les ressources qui alimentaient les diverses œuvres de bienfaisance : hôpitaux, enfants trouvés ou abandonnés, écoles, entretien des édifices religieux dont certains, véritables œuvres d'art furent livrées aux enchères.

Bien des améliorations étaient nécessaires, mais la brutalité des actions de cette Période sera une meurtrissure pour toute la Nation. De nombreuses années seront utiles pour stabiliser, rééquilibrer et pacifier.

NOTES

L'arpent : mesure utilisée pour les surfaces, variait suivant les régions. Dans notre Bas Languedoc son équivalence est de 51 ares.

La Séterée : également mesure de surface est connue encore par les personnes âgées ; elle vaut environ 25 ares. Nous comptons donc 4 sétérées à l'hectare.

Le muid : mesure de capacité variable aussi suivant les régions ; pour chez nous, il vaut environ 500 litres.

LES CROIX A SAUVIAN

Au V^e siècle de notre ère, saint Mamert, évêque de Vienne, dans la région lyonnaise, institua des fêtes religieuses : « Les Rogations » (du latin Rogare : demander).

Ces fêtes sont un peu comme une transposition chrétienne, des réjouissances païennes à Rome, à l'occasion du printemps. Elles sont consacrées à appeler la protection divine sur les récoltes avant la cueillette ou la moisson ».

Dans la manifestation du culte catholique, les rogations se présentent sous forme de prières publiques, suivies de procession pendant lesquelles sont invoqués les grands noms de l'Eglise par les litanies des saints.

Vers la fin mai pendant trois jours avant l'Ascension les fidèles sont invités à se rappeler que « si l'un plante, l'autre arrose, il n'y a que Dieu qui donne la croissance » comme dit l'apôtre St Paul.

Au cours de la procession dans les vignes et les champs, d'une même voix tous demandent la fertilité du sol, l'efficacité du travail, l'éloignement des fléaux de tous genres et notamment, la famine, la guerre, la peste et l'insécurité.

Malgré la science l'homme est bien obligé de convenir qu'il n'est ni tout puissant, ni très haut, ni parfait dans le résultat de ses œuvres. Si le Christ nous fait dire au Père « Donnez-nous notre pain quotidien », nous pensons que nous pouvons lui demander tout ce qui est utile à sa confection et surtout protection des cultures.

Autrefois surtout dans les campagnes, en prévision des mois d'hiver et des mauvais jours chaque famille stockait des réserves alimentaires depuis les céréales pour faire du pain, jusqu'aux salaisons, huiles, graisse.

Le mois de mai représentait plus que de nos jours la porte ouverte pour le renouvellement des provisions, en conséquence quoi de plus normal que d'implorer les bénédictions de Dieu sur les prémices des nouvelles récoltes, portés par les champs au doux soleil de la saison ?

Les croix dispersées dans la campagne, à la croisée des chemins et même dans le village, servaient en général de station aux processonnaires ou de lieu de ralliement ou, au bout d'une démarche.

Les calamités agricoles de nos jours ayant trouvé une solution dans les diverses découvertes de l'homme, ces démarches pleines de foi et confiance ont pris une importance moindre, l'homme jouant parfois avec inconscience « son petit adieu ». Une production méthodique agricole et industrielle, une organisation rationnelle des transports routiers aériens maritimes, la création des centres de stockage et répartition sont autant de facteurs qui permettent de palier aux inconvénients du passé, bien qu'il nous soit obligé de convenir humblement que de nos jours 2 hommes sur 3 ne mangent pas à leur faim !

(à suivre).

LES CROIX DE SAUVIAN (suite)

Les différentes croix de notre terroir peuvent se classer en trois catégories : celle des rogations, celle des missions, et la troisième cause : anniversaires ou tombe isolée.

Dans la première catégorie, nous mentionnons la plus ancienne qui n'est autre que la borne milliaire de Claude 1^{er}, empereur romain sur laquelle beaucoup plus tard fut scellée une croix de fer, ce qui donne au chemin qui se dirige vers elle l'appellation de « Cami de la croix de terre ». Cette borne milliaire fut découverte dans une vigne attenante, lors de travaux agricoles en 1820 mais cependant, les anciens plans du cadastre mentionnent une croix élevée à l'intersection de cinq chemins anciens. Une inscription latine abrégée et gravée sur le fut nous fait connaître que Claude Tibère, élevé à la dignité de César Auguste, empereur quatorze fois victorieux, Père de la Patrie, trois fois consul et censeur, fit établir et réparer la Voie Romaine.

Ce monument inventorié au catalogue de la société archéologique de Béziers, reste un témoignage intéressant de l'époque Gallo-romaine liée à l'histoire locale.

Nous trouvons dans la plaine autrefois boisée, une croix ancienne de style gothique sans date apparente, érigée vers le XVI^e. Elle se trouve encore à l'intersection de l'ancien chemin de Sauvian à Béziers et du chemin qui conduit actuellement à la Miquelle.

Elle porte le nom de Croix de la Moulinière, elle dominait les champs de céréales, les prairies naturelles et les champs de luzerne qui ne furent remplacés par la vigne qu'au XIX^e siècle. Pour se rendre au Moulin de St-Fierre (sur la rive droite de la rivière) qui appartenait au Seigneur de Sauvian, les charrettes chargées de céréales en provenance du village, passaient devant cette croix qui était un rappel à l'action de grâce après la récolte.

Parfois enfin, les propriétaires faisaient élever une croix en bordure de leur propriété, symbole de confiance et appel à la prière pendant le travail pénible des champs.

Citons la croix de « Faoubesse » (Faibesse) incluse de nos jours dans le parc de Monsieur Lambert (campagne St-Firmin). La famille Faibesse vivait à Sauvian au XVII^e, elle a fusionné par le mariage avec la famille Calvet.

Sur la route de Vendres une croix portant date 1761 marque le départ de la route d'Espagnac qui aboutissait à l'église paroissiale. Le temps et la négligence ont détruit le fut de cette croix.

A l'extérieur de l'enceinte du village face à la porte dite de Sérignan se trouvait une place (couverte aujourd'hui de maisons). La croix qui en occupait le centre datée de 1764 a été portée dans le cimetière paroissial.

A l'intérieur de l'enceinte se trouvait la vaste place du Four banal ; s'y trouvaient et le four banal, la fontaine publique qui de nos jours encore laisse couler abondamment l'eau des sources d'Espagnac et une croix. Vers 1840, lors de la construction de la mairie actuelle, la croix fut supprimée et pour être conservée elle fut scellée aux murs même de l'Edifice communal, elle est de 1752.

LES CROIX DE SAUVIAN (suite)

Une croix ancienne existait à l'angle du Parc ayant appartenu d'abord au clergé, puis vendu comme bien national, passant ensuite entre les mains de la famille Iché du Thou, puis de Mlle Jeanne de Chauliac. Le parc a été vendu en parcelles et la Croix n'existe plus depuis plus de dix années. Nous avons pu examiner un fragment du support de pierre sur lequel elle était fixée, il est daté de 1624. Autrefois au crépuscule cette croix était un point de ralliement pour les gens du village qui venaient au devant des troupeaux (moutons et chèvres) pour retirer ceux qui étaient leurs et les conduire au bercail. Si nous nous reportons quelques siècles en arrière, nous constatons que les troupeaux groupaient un millier de têtes d'ovins et caprins, les terres « hermes » et les oliverais couvraient une bonne partie des basses terres des coteaux, la vigne se limitant à quelques tènements offrant un muscat de Sauvian très apprécié. Le XX^e et sa technique de production, a transformé en monoculture, les ressources variées et propres au terroir.

Encore une croix de pierre datée du 10 janvier 1877 se trouve encadrée dans le mur d'enceinte de la propriété appartenant de nos jours à Monsieur V. Richard.

En bordure du chemin d'Espagnac nous pouvons encore apercevoir une borne rectangulaire assez volumineuse, sans date apparente qui a supporté une croix métallique, disparue de nos jours.

Au nombre des Croix de mission, citons le fut situé entre Sérignan et Sauvian, qui a l'aspect d'une petite obélisque et qui vient d'être déplacé avec respect et précautions lors de l'agrandissement de la route en juin 1965. Cette Croix érigée le 20 mars 1737 à la suite d'une mission prêchée en l'église de Sauvian, coûta la somme de 45 Livres, y compris les cierges utilisés au cours de toute cette période de prédication et de prières. Sur le fut des sculptures bien apparentes représentent les divers instruments de la Passion du Christ : échelle, couronne d'épines, les trente deniers, prix de la trahison, les clous, la lance. Une partie creuse sur le socle recevait les offrandes pour son entretien.

Une Croix de Mission de grande dimension coulée en fonte d'une envergure de 3 mètres 50, se dresse sur la Place de l'Eglise. Une plaque de marbre fixée sur la base nous renseigne : « Mission, par Monsieur Vigourel, prêtre missionnaire, du 10 décembre 1853 au 9 janvier 1854. » La pose et la bénédiction de cette croix donna lieu à une grande manifestation de fidèles y compris ceux qui vinrent des paroisses voisines sous la conduite de leurs pasteurs ?

Sur le Plateau du Crès, en direction de l'ancien chemin de Sauvian à Saint-Martin-de-Valras (petit village qui n'existe plus de nos jours), une croix dite de « Rascas » car elle fut élevée par les soins du sieur de Rascas, bourgeois de Sérignan, en 1843.

Nous terminerons en signalant qu'au domaine d'Espagnac, au début de la longue allée de sapins, se trouve une haute Croix érigée sous le 1^{er} Empire.